

qui acheve de développer & d'éclairer ses assertions.

“ Oui, votre puissance est absolue : oui, vous êtes le seul en France qui ayez le droit de dire : Je veux être obéi, & je punirai si l'on s'écarte de la règle que j'impose. Cependant votre puissance n'est point une propriété, mais un pouvoir de gouvernement. Elle est donc essentiellement protectrice & bienfaitante ; elle est destinée à maintenir des droits qui existoient avant elle. Tout ce qui est injuste, lui est impossible, & par la nature des choses elle se détruit, lorsqu'elle contrarie sa fin. Il n'y a point de loi écrite & promulguée qui ne soit votre volonté, mais toutes vos volontés ne sont pas des loix : vous en avez auxquelles vous êtes soumis vous-même, & à l'infraction desquelles vous voudriez en vain forcer vos sujets „

On sent assez que ces principes quelque vrais qu'ils soient, ne sont pas sans difficulté, il reste toujours la grande objection sur l'abus du pouvoir suprême. L'autorité du Monarque est absolue, & n'est point arbitraire ; mais si par abus elle le devient, le moyen d'arrêter l'oppression & l'injustice ? Mr. M. répond d'abord par des faits, & montre que ce cas n'est point à présumer dans l'état actuel de la législation, & qu'on est en droit de ne pas le prévoir. “ Je ne suis qu'historien ; je n'ai point disposé des faits, je les ai recherchés de bonne foi : j'ai consulté les monumens ; je ne puis dire